

Politique départementale d'accueil en forêt de Rambouillet



- Une participation départementale pour l'accueil en forêt de Rambouillet ancienne (depuis 1991)
- Formalisée en 2010 par la signature d'une convention cadre pour l'ouverture au public et la gestion durable des forêts domaniales
- En lien avec le programme de valorisation des espaces naturels adopté en 2009.

Politique départementale d'accueil en forêt de Rambouillet



Programme de valorisation des espaces naturels

- Développer l'offre de loisirs en vallée de Seine
- Développer la communication dans la zone dense urbaine de l'est.
- Diversifier les activités en forêt de Rambouillet
- Développer les circulations douces dans les grands espaces ouverts de l'ouest

Convention cadre

- Développer l'accueil du public
 - schémas stratégiques d'accueil du public
→ 1 programme de travaux d'équipement
 - Favoriser la mise en œuvre du schéma départemental Vélo Routes Voies Vertes
 - Participation au fonctionnement d'Hamadryade et Espace Rambouillet
 - Entretien de la forêt pour un accueil du public durable

Convention cadre

- Actions de génie écologique hors sites déjà protégés réglementairement
- Accompagnement de la politique départementale d'insertion

Politique départementale d'accueil en forêt de Rambouillet



Convention cadre

- Durée : 2010 – 2015, taux de financement :

Investissement	37,5%
Entretien	25%
Fonctionnement Hamadryade	40%
Fonctionnement Espace Rambouillet	10%
Entretien pistes cyclables du réseau CG	100%
Entretien et équipement pistes équestres CG	100%